

La concordance des temps

Définition : La concordance des temps est l'ensemble des règles qui déterminent le temps du verbe dans la proposition subordonnée selon le temps du verbe dans la proposition principale.

Principale au présent ou futur

Principale au présent / futur	Temps de la subordonnée	Exemple
Action simultanée	Présent	Il dit qu'il vient.
Action antérieure	Passé composé	Il dit qu'il est venu.
Action postérieure	Futur simple	Il dit qu'il viendra.

Principale au passé

Principale au passé	Temps de la subordonnée	Exemple
Action simultanée	Imparfait	Il disait qu'il venait.
Action antérieure	Plus-que-parfait	Il disait qu'il était venu.
Action postérieure	Conditionnel présent	Il disait qu'il viendrait.

Exemples :

Je pense qu'il réussira.

Je pensais qu'il réussirait.

Elle affirme qu'elle a fini.

Elle affirmait qu'elle avait fini.

Exercices

1. Il dit qu'il (partir) _____ demain.
2. Il disait qu'il (partir) _____ le lendemain.
3. Elle affirme qu'elle (finir) _____ son travail.
4. Elle affirmait qu'elle (finir) _____ son travail.
5. Je pensais qu'il (être) _____ déjà arrivé.

Corrigé

1. partira
2. partirait
3. a fini
4. avait fini
5. était